



**SYNDICAT D'EAU POTABLE
CRUSSOL – PAYS DE VERNOUX**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
DU 06 Octobre 2022**

Département de l'Ardèche - Arrondissement de Tournon-sur-Rhône

Délibération N° 42 – 2022

OBJET : RAPPORTS D'ACTIVITES 2021 DU SERVICE DE L'EAU POTABLE.

L'an deux mille vingt-deux, le six Octobre à dix-huit heures trente, le Comité du Syndicat dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à **Saint-Péray**, sous la présidence de **Christian ALIBERT, Président**.

Nombre de membres en exercice : **56**

Nombre de membres présents : **34**

Qui ont pris part au vote : **37**

Date de convocation du Comité : **20 Septembre 2022**

Etaient présents : MM. ALIBERT Christian, BASSET Fabrice, BONNEFOY Philippe (pouvoir de MOUNIER Maxence), BRUN Gilles, CAMPOUS Michel, CHABOUD Stéphane, CHAIX Jérôme, CHAREYRON André, CIMAZ Michel, CLOUE Jacky, DEVISE Stéphane, DIETRICH David (pouvoir de SIMON Anne), DEFAIVRE Claude, DE TRUCHIS Michel, FRECHET Marcel, FLUCHAIRE Alain, GARAYT Frédéric, GIBAUD Philippe, LAFARGE Stéphane, LEBRE Gilles, LE GALL Matthieu, LYONNAIS Patrice, POMMARET Patrice, SEIGNOBOS Éric, REYNAUD Régis (pouvoir de LA RUSSA Gilbert),

Mes ALLEMAND Bertille, BSERENI Stella, CHAMBON Ghislaine, GOUMAT Laëtitia, MACHISSOT Ginette, PEYROUSE-VETTER Roselyne, PRALY Thérèse, TAKES Karine, TRACOL Germaine,

Suppléants non votants : MM CHAMBONNET Daniel

Etaient excusés : MM. BOUVIER Gilbert, COULMONT Hervé, DELOCHE Michel, MOUNIER Maxence (pouvoir à BONNEFOY Philippe), PICCOTTI Bernard (pouvoir à TERROT-DONTEWILL Anne), LA RUSSA Gilbert (pouvoir REYNAUD Régis),

Mmes ROSSI Bénédicte, SIMON Anne (pouvoir à DIETRICH David)

Secrétaire de séance : Mr LAFAGE Stéphane

Délibération N° 42 – 2022

OBJET : RAPPORTS D'ACTIVITES 2021 DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

LE RAPPORTEUR : Monsieur ALIBERT Christian, Président.

Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales (CGCT), il est présenté à l'assemblée délibérante :

- le rapport annuel du Président sur le prix et la qualité du service public d'eau potable établi par les services du syndicat (article L 2224-5 du CGCT),
- le rapport annuel du délégataire du service public de l'eau potable établi par VEOLIA Eau exploitant (article L 1411-3 du CGCT).

Le Comité Syndical, ouï son rapporteur, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- émet un avis favorable sur les rapports d'activités 2019 du service public de l'eau potable,
- rappelle que le rapport d'activités du Président, destiné notamment à l'information des usagers, doit être présenté aux conseils municipaux des communes membres.

Ainsi fait et délibérés les, jours, mois et an susdits.
Certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,
Christian ALIBERT



REÇU A LA
SOUS-PRÉFECTURE
DE TOURNON-SUR-RHÔNE LE

19 OCT. 2022

Transmis au contrôle de légalité le 12 Octobre 2022